

Prêts aux petites entreprises—Loi

Une voix: Ce n'était pas une promesse électorale des conservateurs.

M. Fennell: Je m'excuse, elle est de moi. Monsieur l'Orateur, je pense avoir assez bien réussi à dire ce que je pensais. J'ai signalé à quelques personnes que je comptais prononcer ce discours et elles m'ont dit: «Vous n'arriverez jamais à parler pendant 40 minutes; vous ne pouvez pas parler plus de cinq minutes à la fois.» Je me suis assez étendu longuement sur certains points et je m'en excuse auprès des députés. Pour terminer, j'exhorte tous les membres de cette assemblée à collaborer pour faire du Canada un pays prospère. Je les exhorte à encourager le ministre à présenter des programmes positifs. Il peut le faire et nous voulons l'aider. Bien entendu, nous préférierions siéger de l'autre côté et je suis certain que nous ferions le nécessaire si nous étions à la place du gouvernement. Mais comme nous ne pouvons pas attendre plus longtemps, je demande au gouvernement de prendre l'initiative et de faire quelque chose d'utile.

Des voix: Bravo!

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur l'Orateur, il y a à peine quelques semaines, quand je siégeais de l'autre côté de la Chambre, cela m'agaçait toujours de devoir rester tranquille en écoutant les autres discourir sur toutes sortes de questions qui n'avaient rien à voir avec le bill à l'étude. J'aurais bien voulu qu'on respecte un peu plus les règles concernant l'à-propos du débat. La situation est quelque peu différente lorsqu'on siéger de ce côté-ci de la Chambre, mais je pense tout de même que nous devrions essayer de nous en tenir au sujet à l'étude. Par conséquent, je voudrais profiter des quelques minutes qui nous restent pour parler de façon précise des diverses dispositions du bill qui, bien entendu, ne traitent que des prêts garantis destinés à l'amélioration d'entreprises.

La première disposition vise à faire transmettre les attributions relatives à l'application de la loi du ministre des Finances (M. MacEachen) au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray). Je ne comprends pas très bien l'utilité de ce transfert. Si nous examinons l'article 5, nous constatons que le ministre des Finances continuera à participer à l'examen des taux d'intérêt. Il ne sera donc pas tenu tout à fait à l'écart du système. Nous allons peut-être nous attirer des ennuis administratifs en ayant deux personnes plutôt qu'une pour s'occuper de l'application de la loi. Nous devrions étudier la question au comité.

Une autre des principales dispositions prévoit une hausse de \$75,000 à \$100,000 du maximum qui peut être consenti à un seul emprunteur. Manifestement, on veut tenir compte de l'inflation. C'est une des choses que nous devons faire périodi-

quement dans le cas des mesures législatives où figurent des montants d'argent. J'imagine que cela s'imposera tant que l'inflation ne sera pas maîtrisée.

J'aurais quelques observations à faire au sujet de l'article 4, soit celui qui porte de 600 à 675 millions de dollars le montant maximal de tous les prêts pouvant être garantis durant la période se terminant le 30 juin 1980. C'est aujourd'hui le 25 avril, il nous reste donc environ un mois. Comme je suis assez méfiant, je me demande pourquoi ce changement est nécessaire. Il est absolument impossible de faire garantir 75 millions de dollars de plus dans les trente prochains jours. Je soupçonne fort qu'on fait ici du camouflage et que des emprunts ont déjà été garantis pour un montant supérieur à celui de 600 millions qu'autorise la loi. Nous devons étudier cela de près, lorsque le bill ira au comité, pour voir comment ces excédents se sont produits. Peut-être devrions-nous adopter des contrôles afin d'éviter que cela se reproduise à l'avenir.

L'article 4 relève à 850 millions de dollars le montant maximal qui peut être garanti d'ici au 30 juin 1982. Une somme supplémentaire de 175 millions de dollars est prévue durant cette période de deux ans.

● (1700)

Je constate qu'il est 5 heures. Puis-je dire qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je me demande si un député ministériel pourrait nous dire quel sera le menu lundi prochain.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, je voudrais confirmer l'intention que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) a conclue avec les partis. Le gouvernement a déposé et remis aux partis un avis de motion concernant les travaux de subsides, et il a l'intention d'inscrire l'étude de la motion en tête de l'ordre du jour lundi prochain.

Nous reprendrons également lundi le débat sur le bill C-17, puis nous passerons au bill C-5 et au bill C-18. Le leader du gouvernement à la Chambre prendra d'autres dispositions au sujet des travaux à venir.

M. Knowles: Que ferons-nous lundi soir?

M. Cousineau: Nous verrons lundi matin.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi après-midi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 h 1, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.